
ICANN84 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et CPH
Mardi 28 octobre 2025 – 10h30 à 12h00 IST

WENDY PROFIT

Nous vous demandons de bien vouloir prendre place. Notre séance va commencer dans trois minutes. La séance va commencer. Merci de lancer les enregistrements. Bonjour et bienvenue à la réunion conjointe du conseil d'administration et la CPH, la Chambre des parties contractantes. Je m'appelle Wendy Profit. Je suis responsable de la participation pour cette session. Veuillez noter que cette session est enregistrée et régie par le Code de conduite des participants de la communauté de l'ICANN, les normes de comportement attendues par l'ICANN et la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN. L'interprétation pour cette séance sera en français, anglais et espagnol.

Veuillez respecter les consignes suivantes pour participer à cette session. Je les publierai également dans le chat à titre de référence. Étant donné qu'il s'agit d'une réunion entre la Chambre des parties contractantes et le conseil d'administration, nous ne répondrons pas aux questions du public pendant cette session, à moins que nous ayons le temps à la fin. Si les membres de la CPH souhaitent prendre la parole pendant la session, veuillez lever la main sur Zoom.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Lorsque vous serez appelé, vous pourrez activer votre micro Zoom. Les participants sur place utiliseront un micro physique. Veuillez indiquer votre nom pour les enregistrements, la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable. Maintenant, je vais passer la parole à la présidente du conseil d'administration, Tripti Sinha.

TRIPTI SINHA

Merci Wendy. Bonjour à tous. Bienvenue à cette deuxième réunion bilatérale entre la Chambre des parties contractantes et le conseil d'administration de l'ICANN, nous aimons beaucoup ces discussions. Elles sont très franches, et nous savons que nous pouvons régler beaucoup de problèmes grâce à ces discussions. Becky Burr va animer cette réunion avec la CPH.

BECKY BURR

Merci beaucoup. C'est un plaisir d'être ici avec vous ce matin à Dublin. Je pense, je ne sais pas si vous voulez attaquer vos questions d'abord ou les nôtres. On peut faire les vôtres.

BETH BACON

Merci. Je suis Beth Bacon. Je suis la présidente des représentants des opérateurs de registre. Donc, nous apprécions toujours ce dialogue avec le conseil d'administration de l'ICANN. Nous pouvons parler tout d'abord du premier point, je pense. C'est dommage que vous soyez à la dernière réunion, Becky. Franchement, c'est très dommage.

Donc, nous commençons avec la première question, les priorités, mais également nous voulions parler de certaines questions concernant la CPH. Donc, nous avons donc des priorités qui concernent la mise en œuvre des politiques, la gouvernance interne de l'organisation et l'écosystème de gouvernance en général. Et donc je pense qu'on pourra en parler lorsque l'on abordera les questions du Conseil également.

Mais du point de vue de la CPH, la priorité, c'est également l'utilisation malveillante du DNS et les demandes urgentes de données d'enregistrement. Ce sont donc des questions d'importance pour nous. Je vous invite à les aborder dans l'ordre que vous souhaiterez.

Maintenant, je vais passer la parole à Chris, et on parlera tout d'abord des demandes urgentes.

CHRIS DISSPAIN

Peut-être qu'on peut commencer par le RDRS.

BETH BACON

Oui, c'est un peu le même groupe de questions.

MARC ANDERSON

Marc de Verisign. Je parle en tant que représentant du comité permanent sur le RDRS de mon groupe de représentants. Donc, pour ce qui est du RDRS, j'aimerais tout d'abord reconnaître le grand travail en collaboration qui est mené sur la thématique du

RDRS. C'est une approche de collecte de données pour pouvoir étayer des politiques.

Je ne sais pas si cela a été fait avant, et donc je tiens à saluer ce travail qui a été fait et saluer également le travail qui a été fait au niveau du projet pilote et saluer le travail également du personnel de l'ICANN, qui a soutenu le Comité permanent dans son travail.

Nous sommes au courant des conversations qui ont eu lieu ici par rapport au RDRS. Nous savons que ces discussions ont concerné d'autres groupes également. Il y a une analyse d'alignement. Je crois que c'est le nom correct du travail qui est mené. Nous sommes au courant de ce document. Nous savons qu'il sera publié et nous l'attendons impatiemment.

Du point de vue de notre groupe de parties prenantes, nous voudrions savoir de la part du conseil d'administration leur avis par rapport à l'expérience du RDRS. Quel serait pour eux les prochaines étapes et quelles seraient les conclusions à tirer de cette expérience?

BECKY BURR

Je vais répondre à cette question et ensuite, je vais donner la parole à d'autres membres du Conseil. Je pense que l'objectif d'un projet pilote est de recueillir des informations, et nous l'avons fait. Nous avons recueilli des informations. Certaines de ces informations ont été très utiles. Elles nous ont permis de comprendre si l'idée du SSAC, telle qu'elle a été conçue à l'origine,

est quelque chose de faisable. Et cela nous permet de voir quelle est la direction à suivre.

Le conseil d'administration doit considérer la possibilité de continuer avec le RDRS. La résolution devra être adoptée jeudi et comme Curtis pourrait vous le dire, il y a des améliorations à apporter à ce système. Et nous savons que ce serait plus facile pour les bureaux d'enregistrement d'avoir une intégration avec ce processus, au lieu d'avoir des processus séparés, et cela faciliterait l'usage par les utilisateurs également.

Nous avons beaucoup de parties différentes dans ce puzzle. D'un côté, il y a le travail et les recommandations du comité permanent. Nous avons également des recommandations de politique concernant le SSAD sur lesquelles le conseil d'administration ne s'est pas encore prononcé. Et ensuite, nous avons beaucoup de discussions en cours.

L'objectif de cette analyse d'alignement de politique est de faire un point sur l'état de situation, voir quel serait le processus à suivre pour aboutir à une résolution finale dans les deux prochaines années. Le conseil d'administration parle de certaines politiques depuis longtemps. Nous avons des recommandations concernant le SSAD. Lorsqu'il y a un système de demande de données d'enregistrement, toutes les parties prenantes doivent y participer.

C'est une recommandation que le Conseil soutient, mais nous n'avons pas encore pris une décision définitive. Nous avons également des politiques et des mises en œuvre de politiques dans

le domaine de l'anonymisation et de l'enregistrement fiduciaire. Nous savons qu'il y a également des recommandations concernant le SSAD qui concernent cet accès à des services, à des données relatives à des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires.

Nous avons deux bureaux d'enregistrement qui ont participé au RDRS, qui ont rendu ces données disponibles par le biais du RDRS. C'était une bonne expérience, donc une meilleure intégration avec les systèmes des bureaux d'enregistrement. Nous avons également une recommandation de politique concernant les demandes urgentes.

Et nous savons qu'il y a une collaboration importante au sein de la communauté par rapport aux délais de réponse à ces demandes d'urgence urgentes. Lorsque le conseil d'administration se penchera sur cette question, il est devenu clair et la communauté est d'accord que les forces de l'ordre devraient pouvoir bénéficier d'un délai court d'obtention de ces données.

Donc, on a beaucoup d'éléments qui nous amènent à ce document d'alignement qui nous permettra de voir où nous en sommes, où nous voulons aller de manière permanente. Il y a certaines parties de ce travail qui pourraient nécessiter des processus d'élaboration de politiques. D'autres parties de ce travail pourraient nécessiter, par exemple, le rejet par le conseil d'administration d'un certain nombre de recommandations concernant le SSAD pour pouvoir aligner les choses.

Et donc le document que vous verrez jeudi ou après lorsqu'il sera publié, sera publié pour consultation publique afin de pouvoir permettre par la suite une première discussion avec le Conseil de la GNSO par rapport aux recommandations SSAD et aux recommandations supplémentaires qui pourraient avoir lieu.

JIM GALVIN

Je voulais juste dire qu'il s'agit d'une discussion tout à fait ouverte et que ce n'est pas une discussion prescriptive.

CHRIS DISSPAIN

Pour ce qui est des demandes urgentes, nous n'allons pas rentrer dans le détail de ces demandes d'urgence dans cette séance, mais vous l'avez dit hier qu'on pourrait organiser un mécanisme d'authentification. Et je me demandais si vous pourriez en parler davantage. Qu'est-ce que cela veut dire pour savoir, pour bien comprendre de quoi il s'agit?

BECKY BURR

Nous avons une recommandation de politique qui est venue du travail PDP concernant le SSAD. Cette politique a été rédigée de manière très prudente en disant... Pardon. Le conseil d'administration a analysé cette recommandation et a dit : Oui, mais à condition qu'il y ait une authentification. Donc, nous avons une recommandation concernant le délai de réponse pour les demandes urgentes. Mais le délai exact ne faisait pas partie de la recommandation de politique.

Il y aurait donc l'exigence de répondre à des demandes urgentes que l'on devrait définir comme étant des demandes authentifiées provenant des forces de l'ordre, demandes authentifiées. Et donc cela concerne une politique. Nous n'aurons peut-être pas besoin d'une nouvelle politique concernant les requêtes urgentes. Pour ce qui est de l'authentification, c'est un élément nouveau. Nous devrions donc analyser comment cela pourrait fonctionner. On envisage de le faire peut-être par le biais d'une recommandation supplémentaire, mais cela doit encore être déterminé.

CHRIS DISSPAIN

Merci beaucoup. Je vais juste faire une distinction, à savoir il y a une différence entre décider de créer un mécanisme d'authentification et ensuite, il y a beaucoup de politique autour de cela. Est-ce que vous avez pensé à cela, à tout ce que cela prendrait comme effort pour aboutir à cela?

BECKY BURR

Il n'y a pas de système d'authentification construit dans le RDRS. Alors il y a beaucoup de questions ouvertes. Je ne suggère pas que ces questions sont déjà réglées, mais nous ne savons pas encore dans quelle mesure il y aura besoin de s'occuper de politique autour de cette question de l'authentification.

ROGER CARNEY

Merci, Becky. Représentant du bureau des bureaux d'enregistrement. Il a été indiqué dans plusieurs consultations

publiques que l'étape de l'EPDP, étape 2, les recommandations de cet EPDP étaient groupées. Donc, je ne veux pas dire qu'il faut toutes les rejeter. On pourrait en prendre quelques-unes. Nous aimons cinq éléments qui découlent de ces recommandations, je pense qu'on devrait peut-être les prendre et les incorporer dans un processus de politique pour nous assurer qu'elles sont toujours valides par elles-mêmes et non pas dans l'ensemble des recommandations.

Il y a des compromis à faire au niveau des PDP, et une recommandation peut dépendre du compromis auquel on est arrivé par rapport à une autre recommandation, car c'est comme cela que cela fonctionne dans le modèle multipartite.

BECKY BURR

Je ne peux pas me rappeler à quelle étape correspondent les recommandations de politiques. Je m'en excuse, mais je crois que les demandes urgentes faisaient partie d'un paquet de recommandations précédent, c'est bien ça? Alors, nous savons que le Comité permanent a recommandé de rejeter toutes les recommandations, tout le groupe de recommandations, et de choisir plutôt l'option de recommandation supplémentaire.

Et, si j'ai bien compris, le conseil d'administration n'a pas encore pris de décision là-dessus, mais c'est la recommandation que nous avons reçue du Comité permanent. Merci de votre indulgence. Je ne sais plus exactement quelles étaient les différentes phases.

MARC ANDERSON

Oui, on vient de me le confirmer. Les demandes urgentes, ce texte-là vient de l'EPDP Phase un. La recommandation SSAD, c'est les 18 recommandations et c'est l'EPDP phase deux. Et c'était justement sur ces 18 recommandations de la phase deux que le groupe de travail a recommandé qu'on travaille donc de manière groupée. Voilà, je pense qu'on est tous d'accord, mais je voulais juste confirmer que c'est bien ça.

ROGER CARNEY

Merci Becky. Vous avez mentionné que le conseil d'administration allait peut-être poursuivre le RDRS pendant un certain nombre d'années, pas comme pilote, mais comme système. Et je crois que la phase deux, il en ressort que la stabilité financière d'un système de demande, c'était la question. Est-ce que vous pouvez expliquer comment le conseil d'administration pense le financement du RDRS pendant ces quelques années, et est-ce que ça changera au bout des deux années?

BECKY BURR

On sait qu'il y a une recommandation de politique que le système qui était le SSAD avant. Je ne sais pas quel sera le nom utilisé, mais donc que les coûts soient récupérés. Donc, je dis la recommandation, c'est de poursuivre le RDRS pendant deux ans pendant que le travail se poursuit sur la politique. On ne réfléchit

pas à la question de recouvrement de coût, parce que ce n'est plus le système que l'on connaissait sous le nom de SSAD.

Il y a des politiques supplémentaires qui devront être mises en place. Ceci étant, cela fait partie de la recommandation de la phase 2A qui sera envoyée au conseil d'administration. Et ensuite, il faudra parler de travail sur les politiques supplémentaires, etc. Mais pour l'instant, nous n'avons pas pris de position par rapport à la question du recouvrement des coûts.

Donc, avec le temps, il y aura une réflexion, le Conseil réfléchira à la recommandation de politique, à ce qu'elle est bien dans le meilleur intérêt de la communauté de l'ICANN, conformément aux statuts. Mais pour l'instant, cette décision n'a pas été prise. La décision de poursuivre le RDRS pendant jusqu'à deux ans est une décision totalement neutre sur cette question.

BETH BACON

Je pense que c'est tout pour le RDRS.

MARC ANDERSON

Merci Becky pour les commentaires et le feedback qui couvrent les différents points, et je redonne la parole à Beth pour la suite.

BETH BACON

Merci. Nous allons passer à l'utilisation malveillante du DNS qui est le sujet suivant. Et Catherine va en parler.

CATHERINE PALETTA

Je suis de Identity Digital et je suis vice-présidente du RSG. Nous avons beaucoup parlé de l'utilisation malveillante du DNS au cours des semaines et années passées. Il y a beaucoup d'énergie dans la communauté. Il faut donc lancer le PDP, il faut le terminer. Et donc on voulait répondre à la question du conseil d'administration par rapport à 2026.

Donc, nous allons lier ces deux conversations et dire que la communauté continue d'être enthousiaste par rapport à ce sujet, de beaucoup travailler sur ce sujet. Et donc il faut vraiment avoir des PDP qui soient vraiment ciblés, qui avancent rapidement sur cette question de l'utilisation malveillante du DNS. Et nous aimerions que le conseil d'administration soit du même avis. Donc avancer rapidement pour revoir les recommandations qui ressortent du PDP et ensuite, passer à la mise en œuvre.

Nous avons entendu le personnel cette semaine, lors de la séance de la GNSO, exprimer des préoccupations en matière de ressources pour les deux PDP, PDP en différentes phases, et nous savons que c'est un sujet prioritaire pour la communauté. Donc nous attendons. Nous attendons du conseil d'administration de bien y réfléchir, d'allouer les ressources nécessaires et puis de faire son travail.

La communauté peut avancer aussi rapidement que possible si on considère qu'elle avance rapidement. Mais le conseil d'administration doit faire les choses dans les temps. Je pense que

c'est une excellente opportunité d'améliorer le travail du modèle multipartite, mais nous ne pouvons le faire que si tous nous avançons rapidement.

BECKY BURR

Merci, Catherine. Jim et Sarah vont s'occuper de la discussion.

JIM GALVIN

Merci. Donc, du point de vue du conseil d'administration, ce qui est important de faire déjà, c'est de reconnaître le travail, c'est une priorité. Donc, le travail du conseil d'administration, c'est une priorité pour la communauté et pour nous. Nous félicitons la communauté pour tout son travail dans ce domaine. Nous avons les amendements de l'année dernière, toute l'activité qui a eu lieu autour des contrats et de l'utilisation malveillante du DNS. Donc, nous nous félicitons pour ce travail collaboratif.

Ensuite, nous suivons de près le travail qui a lieu dans la communauté. Nous réfléchissons à de nouveaux PDP et je crois que simplement le fait que ce travail avance et qu'on lance des initiatives, nous nous en félicitons et nous avons hâte de voir ce qui se fait. Nous attendons justement pouvoir suivre la communauté à ce rythme et de pouvoir traiter les choses si la communauté agit rapidement et bien.

Tout à fait, nous pouvons nous engager du point de vue du conseil d'administration. Nous ferons notre partie du travail pour avancer

aussi et je pense que Kurtis est d'accord. Le conseil d'administration est prêt à faire progresser cette question.

SARAH DEUTSCH

Merci de l'avoir signalé. Je voulais vous dire que vous rassurer pour le conseil d'administration, c'est une priorité. Il a été très encourageant de lire le rapport et de voir les différents domaines du PDP. Alors, même si ce sont des domaines limités, moi quand je lis, je me dis qu'il pourrait y avoir un énorme impact sur l'amélioration des questions d'atténuation d'abus du DNS. Donc, soyez rassurés, nous ne serons pas le goulot d'étranglement au Conseil.

CHRIS DISSPAIN

J'ai eu le privilège d'être à la réunion des dirigeants SO/AC l'autre jour, et nous avons parlé. Et donc Ram expliquait des efficacités, parler des efficacités et de l'efficience. Et donc on a essayé de voir un petit peu ce qui se passait avant, ce qui se passe maintenant. Ce PDP pourrait être une opportunité, justement de considérer l'efficacité de l'avenir en l'utilisant comme exemple et de dire de manière transparente ce qui se passe dans le cadre de ce processus lorsqu'il parle du DNS, il y a la mise en œuvre. Et donc, est ce qu'on ne pourrait pas utiliser cela comme exemple? En nous concentrant sur exactement ce qui se passe pour trouver où sont les goulots d'étranglement? Pas que je parte du principe que ce soit le conseil

d'administration, on sait que c'est la suite. Et donc on pourrait tout simplement utiliser ceci à notre avantage.

KURTIS LINDQUIST

Merci. Oui, absolument. Mais il faut que ce soit quelque chose qui s'applique à toutes les politiques, pas simplement à celle-ci, mais absolument.

BECKY BURR

C'est exactement ce que je pensais lorsqu'on parlait de ça pendant la table ronde des dirigeants SO/AC, Chris. Et je crois qu'avec le temps, ce sera une opportunité d'être bien conscients, de prendre conscience de ce qu'on fait, surtout par rapport au travail sur la révision des révisions, je pense qu'il y a un lien évident. Par rapport au financement, comme Jim et Sarah l'ont dit, le conseil d'administration est prêt à appuyer. Si la recommandation, c'est d'avancer avec le PDP, le conseil d'administration s'engage à soutenir.

Tout ce qu'on fait doit être envisageable dans le cadre des ressources que nous avons à notre disposition. Il faut qu'il y ait un bon plan. Il y a de l'argent dans le SFICR qui donc peut-être une source de soutien. Tant que les PDP et les chartes sont suffisamment cadrés, je crois que c'est la question critique. Si c'est bien cadré, il faut espérer qu'on arrive à faire les choses de manière efficace avec les ressources dont on dispose.

BETH BACON

Très bien. Bravo pour l'utilisation malveillante du DNS. Maintenant, Owen.

OWEN SMIGELSKI

Oui. Merci. Je suis président du RSG. Nous allons maintenant parler de quelque chose d'autre par rapport à ce qu'on soulève d'habitude. C'est quelque chose qui sort de la réunion de Prague. Nous avons eu toute une journée de planification stratégique pour améliorer notre groupe de parties prenantes, comment l'élargir, comment avoir davantage d'interaction, d'investissement.

Et un des bureaux d'enregistrement de Kigali avait organisé une réunion avec des bureaux d'enregistrement locaux qui n'étaient pas accrédités par l'ICANN, mais qui principalement étaient .rw ou autres ccTLD. C'était en fait des revendeurs et l'ICANN était à cette séance. La question des petits bureaux d'enregistrement, c'était : Nous, on voudrait être accrédités par l'ICANN, mais les 70 000 \$ nécessaires, c'est trop. Donc est-ce qu'il y a une souplesse par rapport à ça? Et la réponse, c'était non. Et donc essentiellement, il faut qu'ils montrent qu'ils ont ce montant d'argent ou qu'ils peuvent liquider des actifs pour avoir accès à ce montant.

Et on ne sait pas d'où vient ce chiffre de 70 000. Quand est-ce qu'il a été mis en place? Pourquoi? On ne sait pas quel est le justificatif des 70 000? Est-ce que c'est 70 000 aux Etats-Unis et en Union européenne? Et dans ce cas, c'est quelque chose de totalement différent au Brésil, au Rwanda, en Indonésie. Donc c'est un obstacle

significatif pour avoir de nouveaux bureaux d'enregistrement qui soient impliqués.

Et avec la nouvelle série des nouveaux gTLD, il y a le programme de soutien aux candidats. Donc, il y a beaucoup d'enthousiasme par rapport à l'accueil de nouveaux opérateurs de registres dans les régions. Alors, on dit souvent faiblement desservies, on n'aime pas trop ce terme. Je ne sais pas si vous avez des suggestions, mais bon, il y a beaucoup d'efforts pour aider les opérateurs de registres à obtenir le soutien. Par contre, nous n'avons pas ceci pour les bureaux d'enregistrement.

Très souvent, avoir un partenaire bureau d'enregistrement local peut permettre à un TLD de réussir. Il y a des bureaux d'enregistrement dans la salle, le mien et d'autres qui desservent ces régions, et donc avoir pour les clients une présence locale, ce serait tout à fait bénéfique me semble-t-il. Et de cette manière, on peut avoir davantage de participation à l'ICANN. Actuellement, le revendeur n'a pas de groupe à rejoindre. Donc on aimerait élargir la participation aussi. Donc, nous n'avons pas nécessairement de solution, mais simplement c'est une idée à réfléchir.

Pour le conseil d'administration, il y aura une séance de travail avec l'ALAC demain pour les opérateurs de registres et les bureaux d'enregistrement dans les régions faiblement desservies. On y réfléchit. On voit aussi comment travailler avec le GAC, s'ils peuvent nous aider dans ce domaine. Mais je pense qu'il y a la question de ce capital qui dépend de l'ICANN, pas simplement que

ça facilitera les choses, parce qu'il y a aussi les exigences techniques, mais simplement pour mettre sur pied d'égalité tout le monde, pour ceux qui n'ont pas nécessairement les ressources, mais qui sont quand même des entreprises légitimes et qui n'ont pas accès à ces montants de liquidités et qui souhaitent donc devenir accrédités.

BECKY BURR

Merci Owen. C'est un sujet très intéressant et ce sera certainement le début d'une longue conversation, mais je vais céder la parole à Tripti pour la réponse initiale du conseil d'administration.

TRIPTI SINHA

Merci Becky. Merci Owen aussi, d'avoir soulevé cette discussion. L'ICANN a un engagement très clair par rapport aux bureaux d'enregistrement dans les régions faiblement desservies, tout en maintenant les normes élevées qui sont nécessaires pour assurer la sécurité et la stabilité et la résilience de l'Internet. Lorsque l'ICANN effectue le processus de dossier de candidature de bureau d'enregistrement, il y a plusieurs choses.

D'abord, la question de la fonction technique. Les capacités techniques, opérationnelles et financières. Et donc ces trois aspects sont nécessaires pour gérer. Il faut que ce soit robuste, il faut pouvoir aller à l'échelle et il y a des capacités techniques qui sont importantes. Donc, sécuriser les informations, authentifier les opérateurs de registre gTLD et puis, les titulaires de noms de

domaines. Est-ce que les données sont bien gérées? Est-ce qu'on a accès aux services?

Et bien sûr, il y a les frais de candidature, 3 500 \$. Donc, simplement pour couvrir les coûts de vérification des antécédents, parce que l'ICANN fait sa diligence raisonnable pour l'évaluation de ces candidats. Qu'est-ce qui a été fait pour essayer de créer des barrières qui ne soient ni plus ni trop hautes, ni trop basses? Il y a eu l'exigence pour les bureaux d'enregistrement d'acquiescer à une assurance générale de 150 000 \$.

Mais après, lorsque l'on a analysé cette possibilité, cela ne protégeait pas vraiment ce qu'on voulait protéger. Et donc, à l'époque, le conseil d'administration a déterminé cette exigence en particulier. Ensuite, l'équipe GDS et l'équipe de l'hygiène qui s'occupe de la conformité ont travaillé sur la mise à jour du manuel du titulaire donnant. Les bureaux d'enregistrement peuvent ainsi connaître le travail qui est fait ailleurs, et ils ont fait beaucoup de sensibilisations pour, par exemple, participer à des réunions régionales, l'ICANN 75, par exemple en Malaisie, l'ICANN 80 au Rwanda. En septembre, il y a eu une réunion en Turquie, où ils ont invité des candidats potentiels des bureaux d'enregistrement pour qu'ils apprennent un petit peu de quoi il s'agit. Quel est ce programme?

Donc, il y a un engagement pour servir les communautés faiblement desservies. Je vais donc donner la parole à Kurtis ou à d'autres si vous voulez ajouter quelque chose.

KURTIS LINDQUIST

Oui, bien sûr, je suis. Je vous écoute lorsque vous parlez de ces 70 000 \$, mais cela ne veut pas dire qu'ils doivent avoir 70 000 \$ en espèces. Cela veut dire qu'ils doivent pouvoir se procurer cet argent en cas d'urgence. Mais je pense que c'est un point intéressant que vous avez soulevé pour bien comprendre de quoi il s'agit, un contrat d'accréditation.

BECKY BURR

Nous avons des intervenants à distance.

WENDY PROFIT

Mouhamet, vous pouvez activer votre micro et poser votre question.

BECKY BURR

Becky, est-ce que vous pouvez vous en occuper? Je pense qu'on ne l'entend pas.

WENDY PROFIT

J'ai dit au participant qui souhaite poser la question qu'il peut activer son micro.

BECKY BURR

Pour la personne qui souhaite poser une question, vous pouvez activer votre micro et poser la question. Allez-y!

MOUHAMET DIOP

Je m'appelle Mouhamet Diop et je suis du Sénégal. Je suis de l'organisation AFRegistrar et cette question concerne l'une de nos principales préoccupations par rapport à la participation des bureaux d'enregistrement dans les régions faiblement desservies. J'ai bien écouté ce qui a été dit par rapport à cette barrière, mais il y a d'autres barrières que l'on doit considérer pour la participation des bureaux d'enregistrement dans l'unité constitutive qui représente les bureaux d'enregistrement.

Il y a deux barrières principales. D'un côté, celle qui a été exprimée, à savoir le financement. Mais deuxièmement, il y a une autre barrière, à savoir l'augmentation de ces frais commencent à faire partie des politiques. Et donc cette question a été soulevée parce que c'est une barrière pour la participation des gens. Si vous regardez le nombre de bureaux d'enregistrement dans la région, il y a beaucoup de participation. Cela veut dire qu'il faut éviter de créer des barrières au niveau des politiques. Combien de bureaux d'enregistrement actifs font partie de l'unité constitutive des bureaux d'enregistrement? Si l'on peut répondre à cette question, on pourra voir quel est l'état de situation.

Je veux dire par là que les gens doivent considérer toutes les barrières, non seulement les barrières pour devenir un bureau d'enregistrement accrédité, mais également les barrières pour pouvoir participer à l'élaboration de politiques par le biais d'une unité constitutive. Pourquoi faut-il que les bureaux

d'enregistrement répondent à toutes ces exigences techniques, etc. pour pouvoir participer à une unité constitutive qui participe également à l'élaboration de politiques?

OWEN SMIGELSKI

Merci d'avoir soulevé cette question. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous avons le groupe de représentants des bureaux d'enregistrement et il y a une séance qui a été organisée après Prague, où nous avons discuté de cette question en profondeur. Comment nous faisons pour attirer d'autres bureaux d'enregistrement? Nous avons analysé la manière dont la structure de frais devrait être organisée. Le plan. Nous n'avons pas encore réfléchi entièrement à comment nous allons le faire, mais le plan, c'est peut-être de réduire l'adhésion pour tous ceux qui ont ou qui viennent des régions faiblement desservies. Nous avons un programme d'observateurs où tous les bureaux d'enregistrement accrédités peuvent participer pendant six mois, sans aucun coût. Et donc nous essayons de faire de notre mieux pour essayer d'attirer la participation des bureaux d'enregistrement qui ne se trouvent pas encore représentés. Merci.

JEFF NEUMAN

Jeff Neuman. Je suis membre du groupe des opérateurs de registre. Je pensais au soutien de manière très étroite. L'ICANN fait un excellent travail en termes de sensibilisation, information, comment répondre aux exigences de l'ICANN, comment remplir les candidatures, etc. Mais lorsqu'on parle de soutien, on fait référence

à une catégorie beaucoup plus large de choses : former les bureaux d'enregistrement à leurs tâches quotidiennes. Comment entraîner les opérateurs de registre par rapport à leur travail quotidien? Ce type de soutien n'est pas et ne peut pas être fourni par l'ICANN ou par le personnel de l'ICANN.

Ici, nous ne sommes pas en train de critiquer ce que l'ICANN fait déjà. Ce que nous sommes en train de dire, c'est que le type de soutien que l'ICANN fournit est très ciblé et ne comprend pas l'éventail de soutien que les programmes ASP ou les bureaux d'enregistrement ont besoin.

BECKY BURR

Je ne comprends pas tout à fait. Vous êtes en train de dire que le renforcement des capacités n'est pas quelque chose que l'ICANN peut fournir.

JEFF NEUMAN

Désolé si j'ai transmis ce message. Non. Se former au fait de comment devenir un opérateur de registre. Je pense que ce n'est pas quelque chose que le personnel de l'ICANN peut fournir. Ceci dit, l'ICANN peut travailler avec les bureaux d'enregistrement qui existent ou les bureaux d'enregistrement pour les former à comment être un opérateur de registre, un bureau d'enregistrement, comment interagir entre eux, comment comprendre les approches des uns et des autres. Comment un bureau d'enregistrement peut faire appel à un opérateur de

registre? Les activités de sensibilisation ou de formation de l'ICANN concernent le fait de savoir comment être candidat à un bureau d'enregistrement accrédité, par exemple.

BECKY BURR

Oui, je pense que vous avez raison. Il y a un éventail de soutiens, un éventail de barrières à la participation et nous pouvons adopter des approches différentes pour le renforcement des capacités à l'aide des ressources dont disposent les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre.

JIM GALVIN

J'aimerais soumettre une question à la table. J'entendais ce que disait Jeff et je suis d'accord avec son commentaire et donc la manière dont la question est formulée. Cela dit, cela parle d'accréditation et de bureau d'enregistrement. Bien sûr, les 70 000 \$ font partie de la démarche d'accréditation, et c'est une discussion différente par rapport aux règles ou les exigences pour devenir un bureau d'enregistrement. Ce sont des aspects que l'ICANN peut considérer ou pourrait changer éventuellement. Mais c'est une question tout à fait différente de celle de savoir comment ces entités peuvent participer. Que peut-on faire pour faciliter leur participation? Je pense que Prudence veut ajouter quelque chose. Je vais lui donner la parole. Merci.

PRUDENCE MALINKI

Merci beaucoup, James. Et c'est tout à fait correct. Il y a certes des points soulevés par Jeff qui sont tout à fait pertinents, mais la question est de savoir comment nous assurer que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre s'impliquent dans le travail. Et donc on peut s'assurer que lorsque les gens ont l'éligibilité, mais rencontrent des barrières, que nous puissions voir quelles sont ces barrières.

L'événement qui a eu lieu au Rwanda a eu beaucoup de participation, avec des gens qui étaient tout à fait passionnés et qui voulaient participer, mais qui étaient confrontés à des barrières, à tel point que cela devenait impossible pour eux de participer. Et c'est pour cela que c'est un sujet sur lequel nous devons nous pencher pour voir si on peut trouver une solution, parce que cela a eu lieu dans une région où nous avons vu tout cela sur le terrain, mais nous savons qu'il y a d'autres régions où cela arrive également.

BECKY BURR

Mais y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent intervenir? Comme je l'ai dit, quand on a commencé cette discussion, ce n'est que le début d'une discussion. Et merci d'avoir soulevé ce point. Si je lis cette liste correctement, cela nous amène à la fin de vos questions. Nous pouvons passer à la question aux questions du conseil d'administration. Très bien. Cette question est une question que nous avons posée à presque toutes les SO/AC. Dans ce début d'année, après la GEM. Qu'est-ce que les membres de la CPH

pensent? Que doivent être les priorités pour le conseil d'administration de l'ICANN pour l'année 2026, compte tenu du plan stratégique quinquennal, l'examen SMSI+20 et le projet de révision de révision récemment lancé.

BETH BACON

Tout d'abord, nous allons considérer cela en trois parties. Les priorités de politique. Et là, on voit l'impact des politiques. Et la gouvernance de l'ICANN et de l'écosystème du DNS en général. Donc, travailler ensemble pour avoir une approche où ces priorités soient mises en prise en considération. Nous apprécions donc que le conseil d'administration ait posé cette question du point de vue de la politique, et cela concerne la mise en œuvre également.

Nous avons travaillé en profondeur au niveau de l'utilisation malveillante du DNS, et nous saluons le travail de l'agent de liaison du conseil d'administration par rapport à ces questions. Nous essayons donc de faire avancer les choses et le fait d'avoir parmi nous le conseil d'administration, cela contribue à notre efficacité. Nous avons noté également que la prochaine série commence commencera à passer dans la phase de mise en œuvre. Ce n'est pas nouveau.

Nous recommandons donc au conseil d'administration et à l'ICANN de respecter les délais, notamment pour ce qui est d'intégrer les nouveaux candidats. Donc, se focaliser sur le soutien aux candidats est très, très important. Pour la politique, voilà nos priorités et donc démontrer l'efficacité du modèle multipartite. Donc continuer à

améliorer l'efficacité des PDP. Continuer à mettre en œuvre la nouvelle série de gTLD et démontrer que l'ICANN est là pour contribuer à l'écosystème de l'Internet. Nous le savons, cette participation au SMSI+20 est vraiment très importante également.

Alors, je pense que démontrer des progrès au niveau des PDP est très important pour nous. La révision des révisions également montre que nous sommes capables et nous pouvons améliorer notre travail pour nous assurer que l'ICANN est conscient que l'on peut améliorer les choses au niveau de la communauté, mais également au niveau du conseil d'administration et de l'organisation.

Et donc nous avons hâte d'appuyer ce travail. Les opérateurs de registre, comme le disait Chris et Becky lors de la première séance hier. Nous ciblons réellement quelque chose de très précis et avec de bonnes recommandations qui seront exécutables. Donc, au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la mise en œuvre générale, la gouvernance, on se concentre sur les noms et on oublie les numéros. Et je crois qu'il y a beaucoup de travail sur la gouvernance qui a lieu. C'est important. Ce sont des priorités aussi, surtout pour le travail RIR, ICP-2, la révision des révisions.

Encore une fois, la CPH a vraiment appuyé l'évolution du de SCP deux et donc nous attendons des étapes positives et je voudrais de nouveau exprimer notre soutien sur les questions de gouvernance de base. Voilà les différentes catégories des différentes priorités. Catherine aussi.

CATHERINE PALETTA

Oui, je voulais ajouter un petit peu plus de couleur, peut-être par rapport à la prochaine série, du point de vue de la CPH, du point de vue de l'opérateur de registre. Un certain nombre de membres travaillent à la pré-évaluation RSP, mais nous avons eu des préoccupations avec des nouvelles par rapport aux dates sur ce programme. Donc ça nous inquiète un petit peu. Avec cette date du mois d'avril, le conseil d'administration et le personnel ont répété que ça irait pour le mois d'avril, mais les préoccupations par rapport aux retards de programme qui pourraient avoir des répercussions dans d'autres domaines, tout ceci nous inquiète un petit peu. Donc, nous apprécions l'engagement de l'Org et du conseil d'administration par rapport au respect de cette date du mois d'avril et nous dire, surtout avec le programme de Pré-évaluation RSP, toute modification.

KURTIS LINDQUIST

Merci. Un petit contexte peut-être par rapport à ce qu'on peut dire. Par rapport au 9 octobre, il y avait un problème technique par rapport à l'évaluation et au test opérationnel dans l'environnement RSP. Donc nous avons éliminé le OTNE. Nous avons identifié la cause du problème et nous avons résolu la cause du problème. A ce stade, nous avons un système de test rigoureux pour nous assurer que les environnements fonctionnent correctement conformément aux attentes.

Nous sommes extrêmement prudents et nous avons donc demandé à une partie tierce, une autre société, de faire un audit de nos constatations pour que le problème n'existe plus. Et donc la remise en place devrait être rapide, mais nous voulons nous assurer que le système soit vraiment à toute épreuve. Donc, nous nous engageons par rapport à ces problèmes techniques et nous nous engageons par rapport à la stabilité, également liée à la sécurité. Une fois que le problème est résolu, nous avons informé les utilisateurs du RSP. Ils veulent savoir quand est-ce que le système sera disponible. Nous avons noté ceci comme l'impact par rapport à la possibilité d'effectuer le test.

D'ici la date butoir, la date précédente qui avait été annoncée. Pour le succès des RFC, c'était le 9 décembre. Donc, nous allons ajuster sa date, cette date pour nous assurer que tous les candidats ont le temps nécessaire pour effectuer les tests nécessaires, et nous vous donnerons la date. Nous donnerons cette date directement aux candidats RSP et il y aura également une date qui sera annoncée. La date sera plutôt également annoncée publiquement. Donc, le changement de cette date avec cette interruption du fonctionnement, n'ont pas d'impact pour la prochaine série. Par rapport au lancement de la prochaine série, donc pas d'impact là-dessus. Nous pensons que les RSP auront suffisamment de temps pour terminer les tests techniques. Donc voilà ce qu'on peut vous dire en termes de mise à jour à ce stade. Donc, désolé, on vous a demandé un peu de patience pour faire bien les choses, mais les choses avancent pour l'instant.

CATHERINE PALETTA

Merci beaucoup. Je suis très heureuse d'entendre cette nouvelle. Merci de prendre au sérieux la question de la sécurité et la stabilité. Merci de vous assurer que tout fonctionne bien. C'est important pour les candidats RSP et pour les candidats de la prochaine série qui vont avoir des contrats avec leur fournisseur de services de back-end. Donc, nous apprécions toutes les informations que vous nous avez dites là-dessus, et j'espère que nous pourrions continuer la communication avec des détails, ce, pour la communauté dans son ensemble et pour les candidats, parce que je pense que c'est ce qui me manque. Nous n'avons pas vu de communication publique là-dessus. Une fois que le titre sera terminé, on partagera davantage de détails. Mais l'idée, c'est de ne pas vous partager des informations qui soient partielles ou non fiables.

BECKY BURR

Oui, effectivement les informations incomplètes ou partielles. C'est quelque chose que les juristes ne conseillent pas. D'autres commentaires par rapport aux priorités? Je pense que rien ne me surprend ni ne me choque dans tout ça. Ce sont des priorités qui correspondent bien aux priorités du conseil d'administration également. Je sais que nous avons tous hâte de voir la série 2026. On ne parle plus de prochaine série, on parle de série de 2026. Donc on a là un engagement, un engagement par rapport au lancement attendu en avril, le conseil d'administration réfléchira à une résolution pour approuver l'AGB jeudi, ce qui est tout à fait

satisfaisant. Je sais que ceux d'entre vous qui faites partie de l'équipe IRT savez tous que l'équipe de l'ICANN a fait tout le travail.

Marika, Lars, Jared, Christie, toute l'équipe a fait un travail impressionnant, créatif. Donc pour moi, c'est un énorme plaisir, ce qui annonce de belles éclaircies en matière d'efficacité. Donc bravo à Teresa qui est la responsable de cette équipe et je remercie également Kurtis pour son leadership.

BETH BACON

J'apprécie. Je crois que le conseil d'administration s'est vraiment concentré sur l'efficacité comme la communauté. Mais ce n'est pas simplement l'efficacité pour l'efficacité. Dans la révision des révisions, on voit vraiment les délais, on voit un engagement à cadrer les choses, à rendre les choses faciles à mettre en œuvre. Donc, ce n'est pas l'efficacité pour aller plus vite, mais l'efficacité pour bien faire les choses. Et je crois que c'est un effort qui a été poussé par le conseil d'administration, suivi par le conseil d'administration, et la communauté vous suit. Et je pense que tant que cet effort se poursuit, ce sera tout à fait positif.

BECKY BURR

Oui, je pense que c'est un engagement partagé dans toute la communauté. Le Conseil de la GNSO a travaillé sur des recommandations qui soient prêtes pour le conseil d'administration, bien préparées. Ça, c'est une autre partie du puzzle. Comme je le disais l'autre jour, nous avons tous quelque

chose à contribuer. Et tous, quelque chose pour quoi on peut parfois être critiqué. Parfois, le mouvement vers l'avant n'est pas très régulier. Donc on peut tous progresser. D'autres choses. Oui.

ROGER CARNEY

Oui. Owen a parlé de stratégie de réunion. Donc je reviens là-dessus. Peut-être que je peux vous surprendre maintenant. Je ne vous ai pas surprise tout à l'heure. Le groupe de travail des bureaux d'enregistrement a créé une équipe pour la gouvernance. Peut-être qu'on aurait dû le faire il y a longtemps, mais lors de la réunion stratégique, nous nous sommes dit qu'il nous fallait nous concentrer sur cette équipe de parties prenantes. Donc nous avons créé ça. Je crois que c'est Ashley qui s'occupe de ce groupe, qui est la présidente de ce groupe. Donc juste pour vous informer.

BECKY BURR

Excellente nouvelle! C'est une excellente nouvelle. Je sais que vous avez un enjeu important ou spécifique, plutôt parce que vous devez rassembler vos communautés dans le cadre de l'ICANN. Et dans le cas de l'ICANN, justement, cette communauté, la vôtre, est très grande, très diverse et sous tous les points de vue de la diversité. Donc, ce n'est pas facile, mais c'est une tâche importante. Et je ne savais pas. Donc oui, vous m'avez surprise. Est-ce qu'il y a un point divers? Non. Alors, je suis très heureuse d'avoir pu écouter la Chambre des parties contractantes. Donc, merci beaucoup, et d'avoir pu la représenter surtout. Merci beaucoup. On n'aurait pas pu demander quelqu'un de mieux. Donc bon courage aux suivants,

mais je vous laisse entre d'excellentes mains. Greg a déjà été accompagné et il sourit toujours. En tout cas, hier soir, c'était le cas, donc c'est très bien.

TRIPTI SINHA

Merci pour cet excellent dialogue. Cette discussion, nous l'avons dit, c'est la dernière réunion de Becky, Maarten aussi, et de Chris Chapman. Donc on les applaudit, s'il vous plaît. Merci. La séance est levée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]